Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_159-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_11_159

Objet : Démission d'un conseiller communautaire

LE MARDI 17 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en l'Espace Gisèle LE BARS, 29710 LANDUDEC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GENTRIC Guénolé, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, VIVIEN Nelly.

Représentés : BOURDON Fabien (pouvoir à LE DISSEZ Mordiern), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), KERSUAL Joëlle (pouvoir à QUERE Micheline), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), ZILLER Fanny (pouvoir à GUENOLE Claudie).

Absent excusé : CANEVET Michel, OLIVIER Martine

Absent : LE GAC Morvan

Secrétaire de séance : Gentric Alexis

Date de convocation et de publication : 10 novembre 2026

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 31
Votants : 31
- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Le président, Philippe RONARC'H, informe le Conseil communautaire de la démission au 1er octobre 2026, de Monsieur Patrice LAGADEC, Conseiller communautaire au titre de la commune Plozévet.

Vu l'article L273-10 du code électoral ;

Considérant la démission de Monsieur Patrice LAGADEC, conseiller communautaire ;
Considérant la démission de Monsieur Xavier PAULET, suivant, de sexe masculin, sur la liste « Une commune qui protège, un avenir qui rassemble » ;
Considérant la démission de Monsieur Alexandre GADIOU, suivant, de sexe masculin, sur la liste « Une commune qui protège, un avenir qui rassemble » ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_159-DE

Considérant qu'il n'existe pas de conseiller municipal pouvant être désigné en application des dispositions de l'article L273-10 du code électoral ;
Considérant qu'au terme de la première année suivant l'installation du conseil municipal de la commune de Plozévet (…) le siège devenu vacant pourra être pourvu par le premier candidat élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats (…) sans tenir compte de son sexe ;

Sur proposition de Philippe RONARC'H,

Le Conseil Communautaire,

- **Prend acte** de la vacance du siège jusqu'à l'expiration du délai de 1 an suivant l'installation du conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Alexis Gentric

Le Président
Philippe RONARC'H